

PRÉLÈVEMENTS ONGULÉS SAUVAGES SAISON 2022 – 2023

Cette année, les prélèvements des ongulés suivent des tendances variables selon les espèces. Les prélèvements du cerf élaphe, du chevreuil et du chamois continuent d'augmenter et atteignent une nouvelle fois des chiffres jamais enregistrés. Ceux du sanglier sont en baisse et passent sous la barre des 800 000 animaux tués. Ceux du daim et du sika sont en très forte diminution alors que ceux du mouflon et de l'isard, bien que fluctuants, semblent se stabiliser depuis une décennie.

	Attributions	Prélèvements
Cerf	116 750	81 758
Chevreuil	771 369	611 355
Sanglier	/	789 816
Chamois	16 358	12 771
Isard	3 623	2 784
Mouflon	3 693	2 751
Daim	3 004	1 215
Cerf sika	/	86

Données issues du réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC

Rappelons que ces chiffres sont issus des données transmises par les interlocuteurs techniques des fédérations départementales des chasseurs. Dans certains départements, ils doivent parfois réaliser des extrapolations à partir de leur connaissance du terrain et des différents éléments administratifs et techniques de leur territoire.



Pour le cerf, avec une forte augmentation des réalisations (+ 8,4 %) par rapport à la saison précédente, les prélèvements dépassent pour la première fois les 80 000 animaux prélevés.



Pour le chevreuil, pour la deuxième année consécutive les prélèvements sont en légère augmentation (+ 1,4 %) et atteignent pour la première fois la barre des 600 000 animaux.



Pour le sanglier, avec une baisse de 6,3 % par rapport à la saison précédente, les prélèvements nationaux passent sous la barre des 800 000 animaux tués.



Pour le chamois, avec une hausse de 4,6 %, les prélèvements de cette saison atteignent un nouveau record historique dépassant ceux de 2016 et 2017.



Pour le mouflon, pour la deuxième année consécutive les prélèvements sont en augmentation (+ 9,5 %) et le taux de réalisation passe de 68,2 à 74,5 %.



Pour l'isard, les prélèvements de cette année sont en hausse (+ 3,3 %) pour la deuxième année consécutive mais globalement, depuis une dizaine d'années, on observe une stabilité du tableau de chasse pour cette espèce.



Pour le daim, cette année l'espèce est prélevée dans 42 départements et après quatre années d'augmentation, les prélèvements de cette saison sont en forte diminution (- 19,1 %).

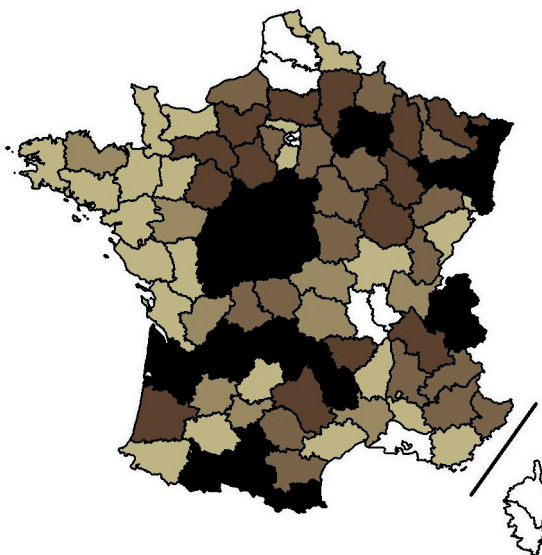


Pour le cerf sika, cette année l'espèce est prélevée dans 6 départements. Les prélèvements diminuent très fortement (- 52,5 %) et passent sous la barre des 100 animaux tués.

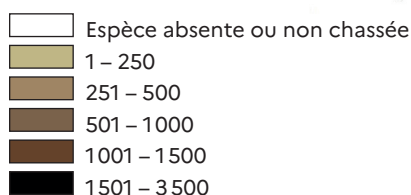
LE CERF

Cervus elaphus

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.



© C. Boujilly - FDC18

Total des prélèvements : 81 758
 Total attributions : 116 750
 Total réalisations : 81 749
 Taux de réalisation : 70 %
 Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 10

Disparition (par rapport à la saison précédente) : les Bouches-du-Rhône.

En hausse (plus de 20 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Nièvre (+ 53 %), le Loiret (+ 51 %), le Calvados (+ 28 %) et le Puy-de-Dôme (+ 26 %).

En baisse (plus de 20 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Var (- 26 %) et l'Ille-et-Vilaine (- 20 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes les deux dernières saisons de chasse ont été retenus.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

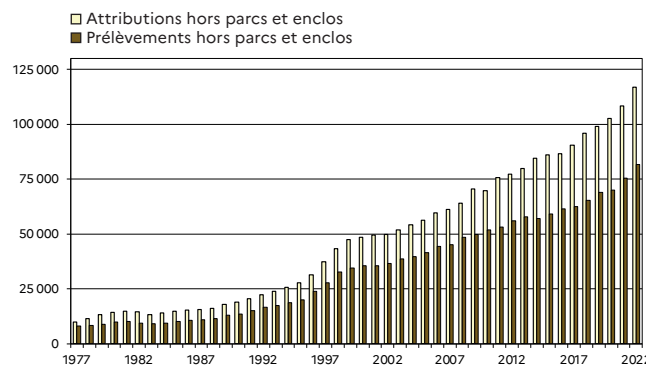
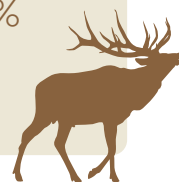
Les prélèvements sont supérieurs à 2 000 cerfs dans douze départements : l'Indre-et-Loire (3 251), le Cantal (2 773), le Loiret (2 721), l'Indre (2 643), la Dordogne (2 552), le Loir-et-Cher (2 540), l'Ariège (2 528), les Hautes-Pyrénées (2 503), la Marne (2 407), la Vienne (2 364), la Haute-Garonne (2 170) et le Bas-Rhin (2 045).

Le **prélèvement national*** aux 100 ha boisés est de 0,46 cerf lorsque le calcul est fait sur les départements où l'espèce est chassée.

L'Indre (2,3), la Vienne (2,2), l'Indre-et-Loire (2,0), le Cantal (1,7) et la Marne (1,6) ont les densités de prélèvements les plus élevées aux 100 ha boisés.

* Valeurs calculées d'après les données de la BDForet_v2 de l'IGN.

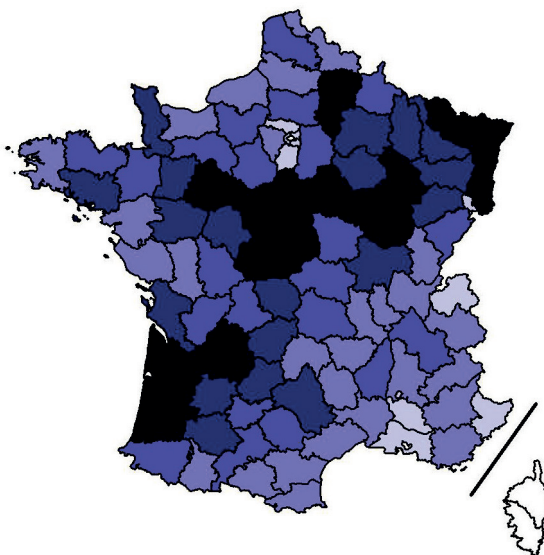
Progression sur un an : + 8,4 %
 Progression sur 10 ans : x 1,4
 Progression sur 20 ans : x 2,1



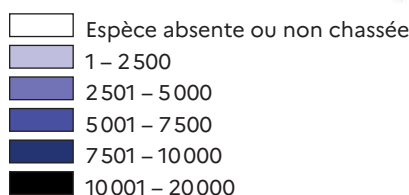
LE CHEVREUIL

Capreolus capreolus

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements
hors parcs
et enclos



Source : réseau
Ongulés sauvages
OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 10 000 chevreuils dans quinze départements : le Bas-Rhin (16 768), la Moselle (16 546), la Dordogne (14 881), les Landes (12 917), la Haute-Marne (12 833), le Cher (12 830), le Loir-et-Cher (12 657), la Côte-d'Or (11 850), la Gironde (11 758), le Loiret (11 356), la Sarthe (10 597), le Haut-Rhin (10 566), l'Indre (10 295), l'Aisne (10 219) et l'Yonne (10 137).

Le prélèvement national* est de 1,11 chevreuil aux 100 ha totaux et de 3,43 chevreuils aux 100 ha boisés.

Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans le Bas-Rhin (3,5), le Haut-Rhin (3,0), la Moselle (2,7), la Haute-Marne (2,1) et le Loir-et-Cher (2,0).

* Valeurs calculées d'après les données de la BDForêt_v2 de l'IGN.

© M. Delezay - FDC17



Total des prélèvements : 611 355

Total attributions : 771 369

Total réalisations : 611 232

Taux de réalisation : 79,3 %

Prélèvements dans le cadre
des mesures administratives : 123

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Loiret (+ 36 %), la Somme (+ 32 %), l'Aisne (+ 28 %), le Nord (+ 23 %), le Lot-et-Garonne (+ 18 %), le Maine-et-Loire (+ 16 %), le Bas-Rhin (+ 15 %) et la Mayenne (+ 11 %).

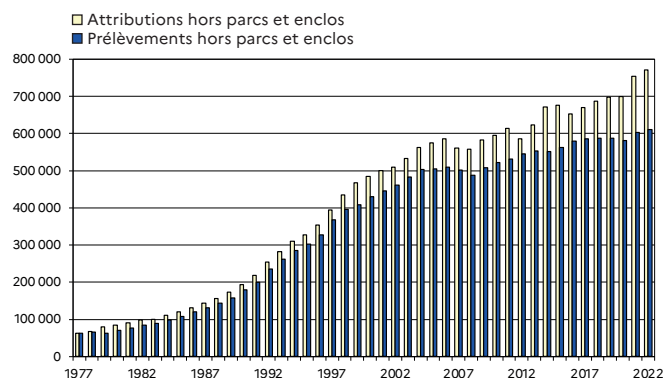
En baisse (plus de 20 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Loire (- 34 %), la Charente (- 23 %) et les Deux-Sèvres (- 21 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 100 prélèvements ont été retenus.

Progression sur un an : + 1,4 %

Progression sur 10 ans : x 1,1

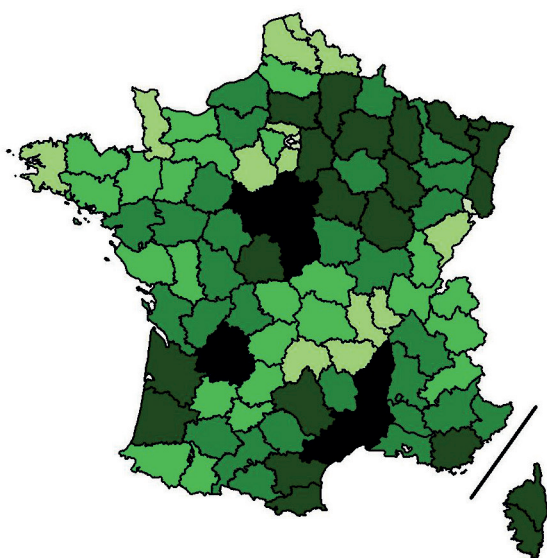
Progression sur 20 ans : x 1,3



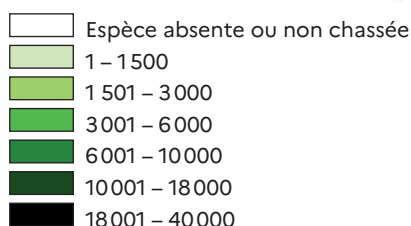
LE SANGLIER

Sus scrofa

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 20 000 sangliers dans trois départements : le Gard (30 910), le Loir-et-Cher (27 213) et l'Hérault (23 599).

Le prélèvement national* est de 1,43 sanglier aux 100 ha totaux et de 4,41 sangliers aux 100 ha boisés.

Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans le Gard (5,2), le Loir-et-Cher (4,2), l'Hérault (3,8), le Haut-Rhin (3,6) et le Bas-Rhin (3,5).

* Valeurs calculées d'après les données de la BDForêt_v2 de l'IGN.



© B. Hamann

Total des prélèvements : 789 816

Total réalisations : 780 732

Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 9 084

Prélèvement départemental moyen : 8 402

Prélèvement départemental médian : 6 657

En forte hausse : (plus de 20 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Gard (+ 22 %), le Finistère et le Lot (+ 21 %).

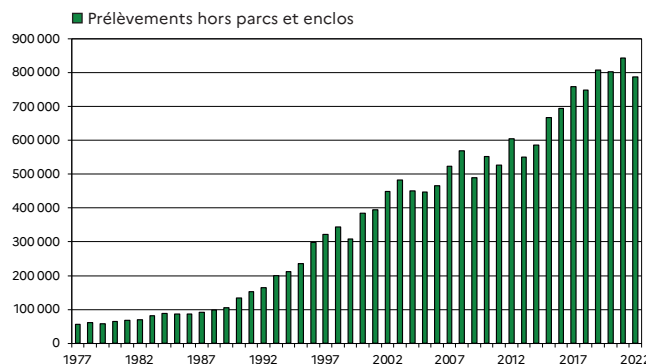
En baisse : (plus de 20 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Haute-Corse (- 44 %), le Nord (- 33 %), le Territoire-de-Belfort (- 30 %), la Moselle (- 29 %), les Vosges (- 26 %), le Bas-Rhin (- 23 %), la Manche (- 22 %), l'Ain, les Alpes-de-Haute-Provence, l'Aube, la Haute-Marne et le Var (- 21 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 100 prélèvements ont été retenus.

Progression sur un an : - 6,3 %

Progression sur 10 ans : x 1,4

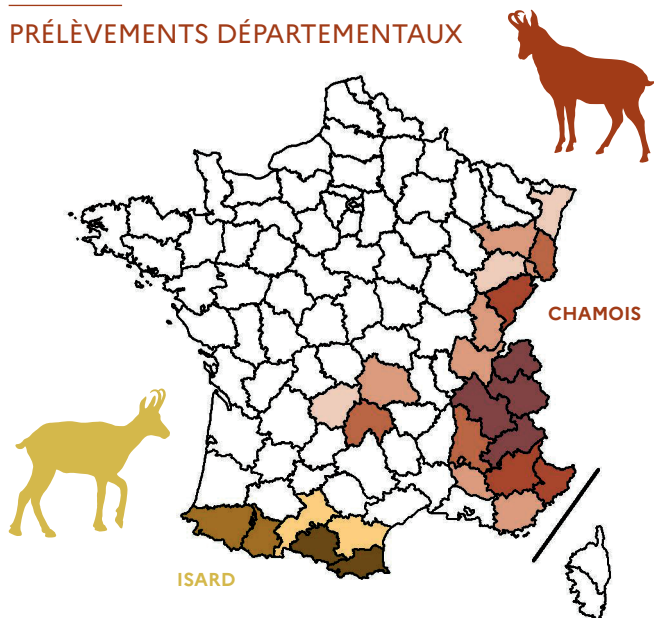
Progression sur 20 ans : x 1,6



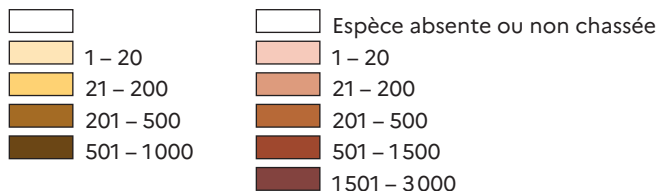
L'ISARD ET LE CHAMOIS

Rupicapra pyrenaica
et *Rupicapra rupicapra*

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



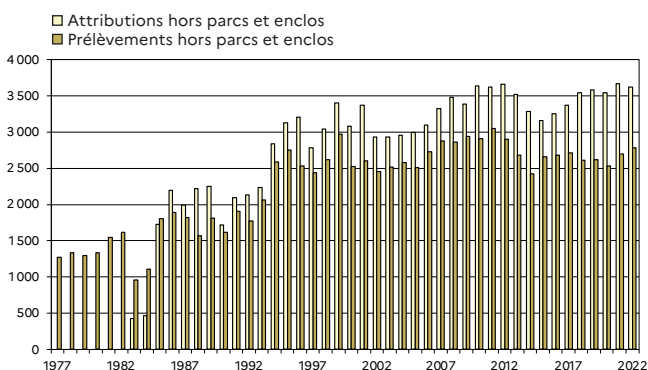
Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 500 isards dans deux départements : les Pyrénées-Orientales (889) et l'Ariège (724).



© P. Auliac - FDC73 - © P. Matzke



ISARD

CHAMOIS

	Isard	Chamois
Total attributions	3 623	16 358
Total réalisations	2 784	12 771
Taux de réalisation	76,8 %	78,1 %

ISARD

En hausse : les Pyrénées-Orientales (+ 16 %), l'Aude (+ 7 %) et l'Ariège (+ 3 %).

En baisse : la Haute-Garonne (- 23 %), les Pyrénées-Atlantiques (- 7 %), et les Hautes-Pyrénées (- 1 %).

CHAMOIS

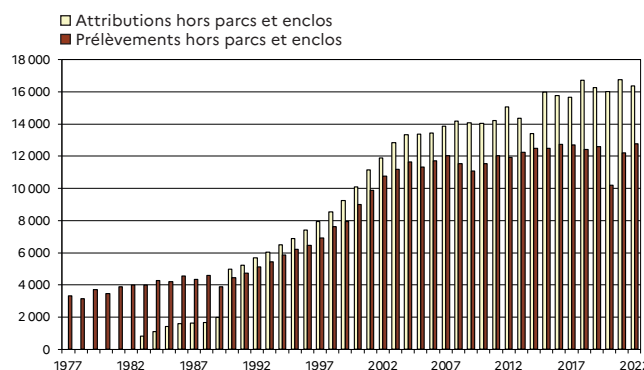
En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Puy-de-Dôme (+ 31 %), le Doubs (+ 26 %), l'Ain (+ 18 %) et le Vaucluse (+ 13 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Vosges (- 38 %) et le Jura (- 17 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 prélèvements ont été retenus.

	Isard	Chamois
Progression sur un an	+ 3,3 %	+ 4,6 %
Progression sur 10 ans	x 1,3	x 1
Progression sur 20 ans	x 1,4	x 1,1

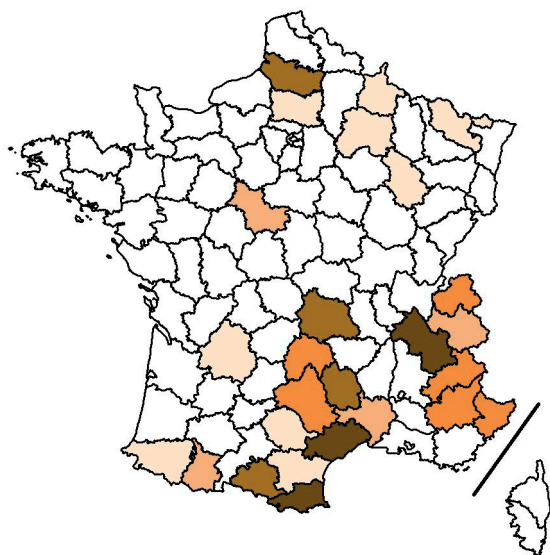
Les prélèvements sont supérieurs à 1 000 chamois dans cinq départements : la Savoie (2 617), la Haute-Savoie (2 003), les Hautes-Alpes (1 948), l'Isère (1 812) et les Alpes-de-Haute-Provence (1 291).



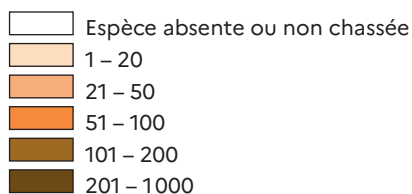
LE MOUFLON

Ovis gmelini musimon
x *Ovis sp.*

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



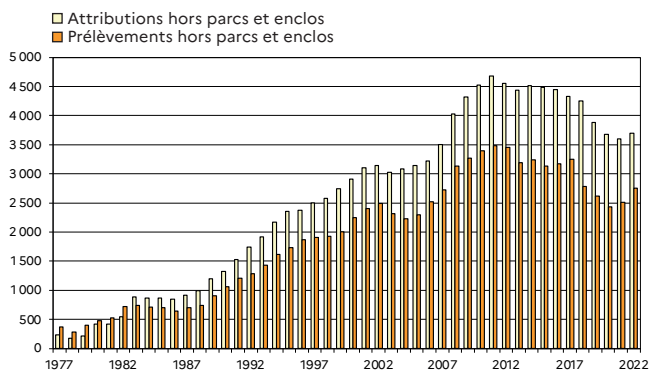
Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 200 mouflons dans trois départements : l'Hérault (625), les Pyrénées-Orientales (496) et l'Isère (327).



© O. Melac - FDC34

Total des prélèvements : 2 751
Total attributions : 3 693
Total réalisations : 2 687
Taux de réalisation : 74,5 %
Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 64

Apparition (par rapport à la saison précédente) : le Loir-et-Cher et la Marne

Disparition (par rapport à la saison précédente) : les Bouches-du-Rhône, le Cher et le Var

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : l'Ariège (+ 46 %), les Pyrénées-Orientales (+ 39 %), l'Aveyron (+ 31 %), la Somme (+ 27 %), les Alpes-de-Haute-Provence (+ 12 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Savoie (- 37 %) et la Haute-Savoie (- 29 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes ont été retenus.

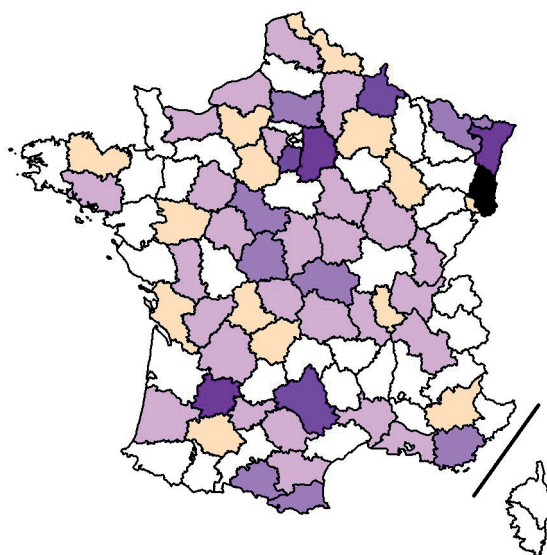
Progression sur un an : + 9,5 %
Progression sur 10 ans : x 1
Progression sur 20 ans : x 1,3



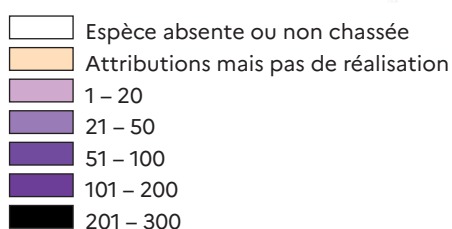
LE DAIM

Dama dama

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



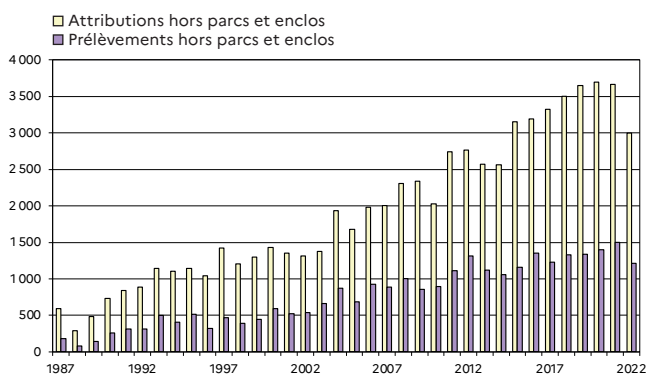
Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 100 daims dans quatre départements : le Haut-Rhin (247), la Seine-et-Marne (132), le Bas-Rhin (107) et le Lot-et-Garonne (105).



© C. Boujilly

Total des prélèvements : 1 215

Total réalisations : 1 169

Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 46

Prélèvement départemental moyen* : 22

Prélèvement départemental médian* : 5

* La moyenne et la médiane ont été calculées sur l'ensemble des départements ayant au moins 1 attribution ou 1 prélèvement cette saison.

Apparition (par rapport à la saison précédente) : le Calvados, la Loire, le Puy-de-Dôme, les Deux-Sèvres et le Tarn-et-Garonne.

Disparition (par rapport à la saison précédente) : l'Aube, la Charente-Maritime, l'Eure, la Gironde, le Loiret, le Lot, le Maine-et-Loire, la Marne, la Haute-Marne, la Haute-Vienne et le Val-de-Marne.

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : l'Aveyron (+ 59 %), le Lot-et-Garonne (+ 54 %), l'Indre (+ 41 %), le Bas-Rhin (+ 39 %) et l'Ariège (+ 32 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Moselle (- 48 %), le Haut-Rhin (- 46 %), le Loir-et-Cher (- 28 %) et la Seine-et-Marne (- 18 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes ont été retenus.

Progression sur un an : - 19,1 %

Progression sur 10 ans : x 1,1

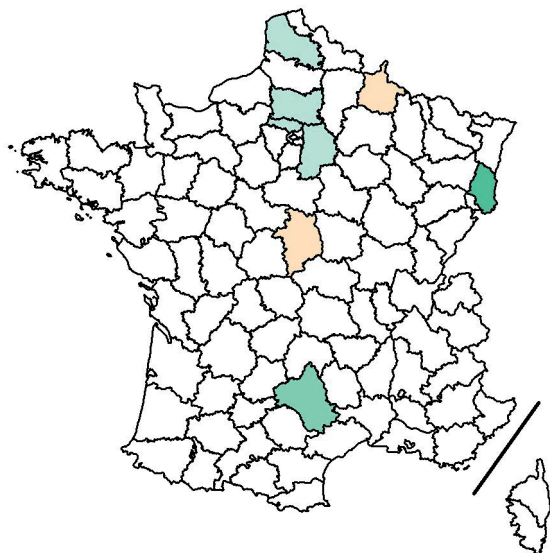
Progression sur 20 ans : x 1,8



LE CERF SIKA

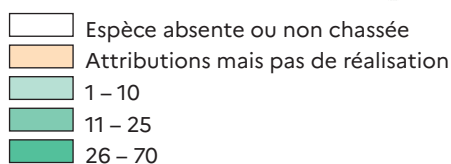
Cervus nippon

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



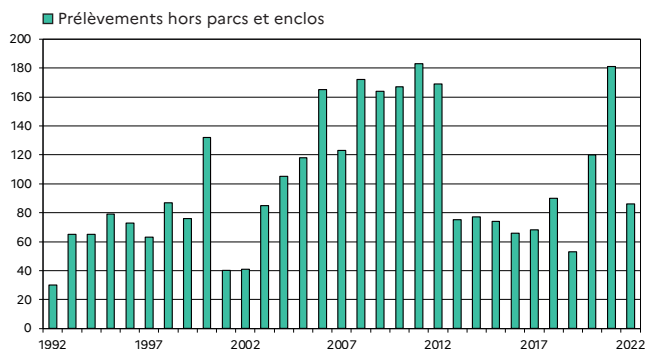
Prélèvements hors parcs et enclos

Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.



Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 5 animaux dans 4 départements : le Haut-Rhin (56), l'Aveyron (12), l'Oise (10) et le Val-d'Oise (6).



© C. Boujilly - FDC18

Total des prélèvements : 176

Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 0

Prélèvement départemental moyen* : 11

Prélèvement départemental médian* : 4

* La moyenne et la médiane ont été calculées sur l'ensemble des départements ayant au moins 1 attribution ou 1 prélèvement cette saison.

Apparition (par rapport à la saison précédente) : le Pas-de-Calais.

Disparition (par rapport à la saison précédente) : les Bouches-du-Rhône, le Cantal, l'Isère et le Loiret.

En hausse (par rapport à la saison précédente) : l'Oise (+ 25 %) et le Val d'Oise (+ 20 %).

En baisse (par rapport à la saison précédente) : l'Aveyron (- 8 %) et le Haut-Rhin (- 7 %).

Remarque : Pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 5 têtes ont été retenus.

Progression sur un an : - 52,5 %

Progression sur 10 ans : x 1,1

Progression sur 20 ans : x 1

